



# Lou Guit



*le canard qui fait foie..*

**Le courrier du retraité, bulletin de la FGR-FP Landes**

N° 4 février 2026

responsable de la publication : Jacques Bayle

[fgrfp40@fgrfp.org](mailto:fgrfp40@fgrfp.org)

## Édito



Jacques BAYLE,  
secrétaire départemental

### Soliti daires? \*

Tant au plan national qu'au plan international, le début de l'année 2026 ressemble à 2025 ...en pire !

Un contexte brouillé et pesant où les repères s'effacent, dans un brouhaha médiatique continu ajoutant à la confusion et invitant à se recroqueviller, à ruminer nos difficultés et nos peurs plutôt qu'à penser l'avenir et agir avec les autres.

Et bien, nous, les « boomers », comme ils disent, que l'on veut isoler et opposer aux actifs, nous continuerons à porter l'espoir d'un monde de paix, une volonté partagée d'avenir commun, social et démocratique pour toutes et tous des plus jeunes aux plus âgés pour sortir de ce brouillard.

Depuis 1936, la FGR-FP, c'est ça : Porter la voix des retraités, les informer, les réunir pour leur permettre d'agir avec les autres pour défendre et élargir les conquêtes sociales : la retraite, la Sécu, les services publics...

\*titre emprunté à la nouvelle d'Albert Camus *Jonas ou l'artiste au travail*

## PROTECTION SANTÉ



### TOUT CE QUI VA CHANGER pour les retraités ...

Dans quelques mois ,

TOUS LES RETRAITÉ.ES  
de la Fonction Publique

vont devoir  
OBLIGATOIREMENT  
choisir un nouveau contrat  
de complémentaire santé .



*Cette question sera au centre des  
débats de notre*

**REUNION D'INFORMATION**  
*ouverte à tous les retraités de la  
Fonction Publique*

**JEUDI 26 FÉVRIER**  
9h à 12h 30

**maison des associations  
PONTONX**



## la vie de la FGR-FP des Landes

Depuis notre dernière assemblée départementale, la Commission Exécutive s'est réunie 2 fois pour initier et impulser les initiatives de la FGR dans les Landes :

### INFORMER

avec nos publications régulières : deux numéros de notre bulletin **Lou Guit**, et plus de 10 numéros de notre lettre électronique **L@ LETTRE DU RETRAITÉ LANDAIS** .

La diversification de nos moyens d'expression se poursuit avec la mise en ligne prochainement d'un site de la FGR-FP Aquitaine,

### AGIR

La FGR FP 40 était présente et bien présente pour porter la voix des retraités de la Fonction Publique lors des actions unitaires du 20 mars et du 6 novembre



## Commission Exécutive départementale

secrétaire départemental :

Jacques BAYLE

secrétaire départemental adjoint :

Bernard SAVARY

trésorière départementale :

Marie-Hélène HUREAUX\*

trésorière départementale adjointe :

Guylaine CONSTANT

publications numériques :

Didier MERRIEN

membres :

Annie BLANC ( Mont de Marsan),

Bernard BOCQUENET\* ( Dumes),

Gilbert FAUTHOUS (Pontonx)

Guylaine LABELLE ( Labenne)

Chantal LARRERE \* (Dax)

Philippe MIQUEL (Tyrosse)

Bernard NOEL ( Villeneuve)

Martine POULY (Parentis)

J. Michel PICOT (St Paul lès Dax)

Jean TESTAS \* ( Mont-de-Marsan)

\*renouvelables en 2026

Tout adhérent(e)  
peut être membre de la  
Commission Exécutive  
départementale

Envoyez un mail à  
[fgrfp40@fgrfp.org](mailto:fgrfp40@fgrfp.org)

« **Je suis candidat à la CE  
des Landes** »

En précisant vos nom, prénom  
et numéro de téléphone.

Assurance maladie : les personnes âgées font face à des restes à charge presque trois fois plus élevés que les plus jeunes .

Source : DRESS complémentaire santé ed 2024 maj 04/25



**+ 119 %...**

En 2003, les 0,1 % des foyers les plus riches gagnaient en moyenne 469 000 € par an. En 2022, cette moyenne a plus que doublé pour atteindre 1 million d'euros.

Pendant la même période, la progression des revenus du reste des Français a été presque trois fois moins rapide ...

Source : rapport INSEE 2025

## Réunion d'information

# Jeudi 26 février 9 heures

### Maison des associations à PONTONX



avec **Anne Marie GUICHAOUA**, déléguée régionale

- Vie départementale de la FGR-FP
- préparation du congrès national de notre association
- débat autour de la place des retraités.es dans la société
- **PROTECTION SOCIALE : Pourquoi allons-nous devoir choisir un nouveau contrat de complémentaire Santé ?**

**DÉJEUNER AMICAL** au restaurant des Arènes : 25 € ( vin et café compris )

### *M e n u*

Velouté de légumes et ses croutons

---

Tarte landaise, effiloché confit, pignons...

—

Poitrine de veau farcie aux cèpes

---

Finger aux pommes caramélisées

*Pensez à réserver le repas  
avant le 20 février*

auprès de la trésorière de la FGR-FP  
Landes

**Par courrier** : M. Hélène HUREAUX  
719 route du bayle  
40180 TERCIS LES BAINS

**Par téléphone** : 05 58 57 69 79

**Par mail** : [fgrfp40@fgrfp.org](mailto:fgrfp40@fgrfp.org)

**Tous les retraités de la Fonction Publique,  
adhérents ou non,  
sont invités à cette réunion d'information**

*Utilisez cette page pour inviter amis et voisins à participer à la réunion  
et à s'abonner ( gratuitement ) à*



## Ils l'ont dit ...

Éric Lombard, ministre de économie du gouvernement Bayrou jusqu'en septembre, s'était fait plutôt discret depuis l'automne. Jusqu'à réapparaître dans les colonnes de *Libération*, lundi 12 janvier, pour lâcher une bombe : « *La direction des finances publiques avait regardé : parmi les personnes les plus fortunées, des milliers ont un revenu fiscal de référence de zéro. Ils ne paient aucun impôt sur le revenu, admet l'ancien locataire de Bercy. Au lieu de payer des charges sociales sur leur salaire, ils se font rémunérer dans les holdings. Ces mécanismes sont légaux mais injustes* ». Comprendre : des millionnaires et des milliardaires s'organisent pour échapper à l'impôt, l'administration fiscale dispose de données objectives attestant de l'ampleur du phénomène et le gouvernement ne fait rien pour y remédier.

Dans un entretien accordé au média *Les Echos*, Patrick Martin, patron du Medef, s'est montré inquiet : « *L'impact du budget 2026 sur les entreprises françaises sera lourd. La France joue avec le feu [...] Les grandes entreprises devront faire des arbitrages radicaux, avec des conséquences sur l'investissement et l'emploi* ». Les grandes entreprises françaises prises à la gorge financièrement ? Il est difficile de prendre le patron des patrons au sérieux lorsqu'une publication financière spécialisée révèle que les entreprises du CAC 40 ont reversé l'année dernière 107 milliards d'euros à leurs actionnaires. Nouveau record en 2025, comme presque chaque année depuis 2019

Jean Michel PICOT

**Ne restez pas isolé.e, rejoignez la FGR-FP, outil de défense des intérêts des retraités de la Fonction publique .**

## INFORMER



## RÉUNIR



## AGIR

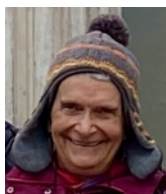


**Lou Guit**  
Le canard qui fait foie...



Pour s'abonner - gratuitement- à notre lettre électronique Envoyez simplement « *abonnement lettre* » à [fgrfp40@fgrfp.org](mailto:fgrfp40@fgrfp.org)





## le coin de la trésorière

*L'argent étant, comme chacun sait le nerf de la guerre, mais aussi le poumon de toute association, il faut songer à payer sa cotisation 2026.*

Rappelons qu'il existe trois manières d'adhérer à la FGR-FP :

**Si vous avez envoyé votre cotisation à votre syndicat d'origine affilié à la FGR :** SNES, SNUIPP, SNEP, Solidaires Finances Publiques , etc..., vous n'aurez rien à verser à la FGR-FP ). Vous êtes alors automatiquement adhérent à la FGR-FP. L'abonnement au « COURRIER DES RETRAITEES ET DES RETRAITES » est inclus dans cette cotisation.

**Si vous avez envoyé votre cotisation à votre syndicat d'origine qui a quitté la FGR :** SE, SNIEN..., vous pouvez adhérer à la FGR en versant une cotisation à l'**ARFEN** ( Association des Retraités Fonctionnaires de l'Education Nationale) Cette cotisation de 20€ vous permettra de rester adhérent à la FGR et de recevoir la revue pour une somme modique . Adressez votre chèque à **ARFEN, 10 rue Calixte Souplet, 02100 St Quentin.**

**Si vous n'êtes pas ( ou plus ) syndiqué (e) :** vous choisissez alors l'adhésion directe à la FGR-FP et vous réglez votre cotisation à la trésorière départementale

*Marie- Hélène HUREAUX 719 route du bayle 40180 TERCIS LES BAIN*

N 'établissez aucun chèque au nom du trésorier et ne faites aucun versement à Paris. .

La FGR fonctionne par année civile et non par année scolaire comme les syndicats.

En cas de changement d'adresse ou de mode d'adhésion, informez la trésorière départementale et non le siège national.

Adressez votre chèque à l'ordre de **FGR- FP 40** et reportez-vous au tableau ci-dessous.

### BARÈME COTISATIONS 2026

Pension mensuelle BRUTE	Cotisation annuelle	Pension mensuelle BRUTE	Cotisation annuelle
Jusqu'à 1 150 €	21 €	de 1 701 à 1 900 €	47 €
de 1 151 à 1 320 €	29 €	de 1 901 à 2 220 €	56 €
de 1 321 à 1 450 €	34	de 2 221 à 3 000€	63 €
de 1 451 à 1 700 €	43€	Plus de 3 000 €	74 €

Depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron en 2017, la fortune des milliardaires français a doublé .

Ce gain de plus de 220 milliards d'euros, concentré sur à peine 32 personnes équivaut au financement de plus de 10 000 postes d'enseignants pendant près de 400 ans .



Source : rapport OXFAM sur les inégalités 2026



## Pourquoi Si Compliqué ?

PSC ? Ce sigle , longtemps mystérieux, commence , à mesure que l'échéance approche , à être de plus en plus connu. La Protection Sociale Complémentaire - puisque c'est de cela qu'il s'agit - va concerner tous les agents publics et également tous les retraités de

la Fonction Publique.

**Pour les actifs**, en lieu et place de leur mutuelle , ils vont être obligés de souscrire au contrat collectif négocié par leur ministère , l'État employeur participant à hauteur de 50 % à la cotisation d'équilibre.

C'est une opération qui vise à faire entrer le loup lucratif dans la bergerie de la solidarité : au Ministère des Finances, c'est la start-up *Alan* qui a été choisie au détriment de la mutuelle « historique » la MGFi ; au ministère de l'Agriculture, c'est le consortium AGRICA-Credit Agricole Assurances-Groupama qui a remporté l'appel d'offres.

Pour les 3M ( ministères de Education Nationale, de la Jeunesse et des sports , de l'enseignement supérieur), c'est la MGEN associée à la CNP qui a été choisie.

**Pour les retraités** : ils ne bénéficient pas de la participation de l'Etat-employeur et donc ils ne sont pas soumis à l'obligation de souscrire au contrat qui s'impose aux actifs. Pour autant, les choses vont changer en profondeur et obliger les retraités à faire un choix :

soit intégrer le contrat collectif et payer une cotisation plafonnée à 175 % de la cotisation d'équilibre ( quand même!!!) ou se tourner vers un contrat individuel proposé par leur mutuelle ou une autre offre du marché .

**C'est un choix perdant/perdant** qui se traduira par la poursuite de la hausse des cotisations ( prévue dans le contrat collectif pour les 3 ans à venir) et inévitable dans le contrat individuel ( qui ne regroupera plus que des retraités...!); autre « alternative » : se tourner vers un contrat offrant moins de garanties...

On voit bien que la mise en place de la PSC accentue la rupture de la solidarité par la mutualisation des besoins de santé au profit de l'assurantiel ( on cotise en fonction du « risque » que l'on choisit de couvrir).

La seule solution pour sortir de ce choix funeste est d'aller vers ce que nous revendiquons avec d'autres : la refonte du système actuel ( Sécu plus complémentaires) vers un **remboursement à 100 % par la Sécurité Sociale des soins prescrits** .

## 100 % Sécu est-ce possible ?

*A ceux qui pensent que ce serait utopique , quelques éléments de réflexion :*

**Un système plus économique économique** : Disposer d'un seul système pour le remboursement des soins au lieu de deux ( voire trois) réduit d'autant les frais de gestion. D'autant que les complémentaires santé qui ont choisi en 1992 de figurer en tant qu'entreprises concurrentielles au sein de l'Europe doivent, à ce titre, constituer d'importantes réserves financières. Les complémentaires ont par ailleurs des frais de gestion beaucoup plus élevés que la Sécurité Sociale , notamment en raison de leurs frais de publicité

**un système plus solidaire** :La Sécurité Sociale a été fondée sur un principe : « *A chacun selon ses besoins, de chacun selon ses moyens* ». C'est ce principe qu'il s'agit de restaurer. Les complémentaires, par nature sont un facteur d'inégalités, de rupture de solidarités (notamment intergénérationnelles). L'existence d'options facultatives, la tarification en fonction du « risque » remettent en cause l'idée que la santé est un bien commun qui doit échapper aux lois du marché.

**Un système plus efficace**. Notre revendication inclut l'idée de revenir aux principes fondateurs de la Sécu en confiant la gestion à ses bénéficiaires. Reconquérir la gestion est une garantie d'efficacité. La multiplication actuelle des intervenants ( Sécurité Sociale + complémentaire santé obligatoire + options + complémentaire prévoyance + éventuelle sur-complémentaire) complexifie inutilement l'accès aux soins et favorise le renoncement





## Revalorisation des pensions, l'heure des étrennes ?

Après bien des débats autour de l'année blanche, les retraites ont été revalorisées de 0,9 % pour 2026

Alors que le gouvernement souhaitait un gel des pensions pour économiser 2,7 milliards d'euros puis une sous-indexation en 2027, 2028 et 2029, la Loi de financement de la Sécurité Sociale, adoptée par l'Assemblée nationale le 16 décembre a entériné leur hausse. En application du Code de la Sécurité Sociale, les pensions des fonctionnaires sont indexées au 1<sup>er</sup> janvier sur l'inflation.

L'augmentation de 0,9 % pour 2026 est modérée et ne permet pas de faire face au coût réel de la vie.

Jusqu'au début des années 80, les pensions de retraite en France étaient indexées sur l'évolution des salaires. Lorsque les salaires augmentaient, les retraites augmentaient dans les mêmes proportions, dans l'objectif de maintenir un lien direct entre le niveau de vie des actifs et celui des retraités. Comme les salaires augmentaient plus vite que les prix, en 198, une réforme a officialisé le passage à une indexation des retraites sur les prix pour maîtriser les dépenses de retraites. Ce changement accreditait par ailleurs l'idée pernicieuse que les pensions ne sont pas du salaire continué mais une simple allocation de revenu.

La FGR-FP revendique le retour à l'indexation des pensions sur le salaire moyen.



## Allo ? Non, mais allo...quoi !

Notre service vous accueille de 9 h à 12h les lundi et mardi et de 14h 30 à 17h15 le jeudi... Veuillez patienter, nous allons prendre votre appel

Si votre demande concerne..., tapez 1 !, si votre demande concerne ..., tapez 2 !

Veuillez indiquer l'objet de votre appel en parlant distinctement. Nous n'avons pas compris votre demande, veuillez la reformuler... Nous n'avons pas...

Vous allez être mis en relation avec un conseiller, veuillez ne pas quitter... (musique) Vous allez être mis en relation avec un conseiller, veuillez ne pas quitter...(musique ...la même!)

Vous allez ... (ter)

puis Tous nos conseillers sont actuellement en communication, nous vous invitons à renouveler votre appel ...

Qui n'a pas eu besoin de solliciter un conseil, signaler un dysfonctionnement, se renseigner sur un besoin médico-social ou tout simplement prendre un rendez-vous et n'a pas passé de longs moments, le téléphone collé à l'oreille à écouter des musiques en boucle, à pianoter avec hésitation pour répondre à des questions obscures ou alors à se demander comment formuler en langage-robot (et sans accent!) l'objet de son appel pour finalement... abandonner, épuisé et de guerre lasse ...

Qui n'a pas passé des heures à explorer des pages d'écran et à cliquer sur des liens improbables à la recherche du renseignement espéré avant de se résoudre à appeler l'unique numéro (parfois surtaxé) de « nous contacter » ?

Remettre de l'humain au bout du fil à la place d'artificiel bien peu intelligent ? Rouvrir des services d'accueil au public ? Former des conseillers disponibles et compétents pour répondre aux attentes des usagers, des assurés, des clients... ?

Ce sont bien des idées de boomer, numériquement fracturé !





## Un isolement croissant

**L'isolement des personnes âgées s'ancre et s'amplifie en France.**

Le Baromètre *Solitude et isolement* rendu public le 29 septembre par *les Petits Frères des Pauvres* révèle une réalité alarmante : l'isolement extrême des personnes âgées a bondi de +150 % en moins de dix ans. Une situation qui pourrait concerner un million de personnes âgées d'ici 2030.

**750 000** personnes âgées sont en « mort sociale », sans aucun contact avec qui que ce soit, soit l'équivalent d'une ville comme Marseille.

**2 millions** sont coupées de leur famille et de leurs amis

**1,5 million** ne voient jamais ou presque jamais leurs enfants ou petits-enfants

**1,1 million** n'ont aucun lien amical, même à distance

**2,7 millions** n'ont aucun contact avec leurs voisins au-delà d'un simple « bonjour »

**2,5 millions** se sentent seules tous les jours ou presque

**4,2 millions** ont ce sentiment de solitude qui dure depuis plusieurs années

**5,7 millions** n'ont personne à qui confier leurs émotions intimes

**9 millions** ne sortent pas de chez elles quotidiennement

**5 millions** au moins restent à l'écart du numérique, sans jamais utiliser Internet

« *Derrière les chiffres, ce sont des vies marquées par le silence, l'absence de visites et le sentiment d'être oublié* », écrit l'association.

L'isolement social a des conséquences graves sur la santé physique et mentale (taux d'anxiété et de dépression plus élevés). Il est souvent exacerbé par la précarité économique et la pauvreté. A l'inverse, le dernier rapport du *Haut conseil de l'Age* montre que les interactions sociales ralentissent le vieillissement et la perte d'autonomie.

### Lutter contre l'isolement

La question du logement est centrale. Les initiatives de cohabitation intergénérationnelle et d'habitat inclusif doivent être encouragées. Il faut favoriser le maintien des commerces



et services de proximité, des solutions de transport adaptées et faciliter les informations sur les aides et l'accès aux services sociaux.

L'accompagnement et les visites de bénévoles et de professionnels sont importants pour maintenir les liens sociaux. Contrer ce phénomène nécessite une prise en charge collective qui ne peut reposer sur les seuls citoyens ou le cercle familial. La façon dont les

pouvoirs publics traitent les personnes âgées est révélatrice d'un choix de société.

En 24 minutes, un milliardaire gagne l'équivalent du revenu annuel moyen d'un français soit 42 438 euros.

Source : rapport OXFAM sur les inégalités 2026

